

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 240

14 avril 1998

SOMMAIRE

Afi Finance International S.A., Strassen . . . page	11513	Indigems Finance S.A., Luxembourg	11511
Alfi Convertix, Sicav, Luxembourg	11515	International Lacquers S.A., Bettembourg	11508
Argentinian Investment Company, Sicav, Luxembourg	11519	Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Luxembourg	11513
Balalaika Holding S.A., Luxembourg	11512	Itophen Holding S.A., Luxembourg	11475
BR & A Portfolio, Sicav, Luxembourg	11505	Jim Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	11506
Brazilian Investment Company, Sicav, Luxembourg	11519	Kara Finance S.A., Luxembourg	11510
Bullstrode Continental, S.à r.l., Luxembourg	11504	Korea Invest S.A., Luxembourg	11510
Colombian Investment Company, Sicav, Luxembourg	11519	Limonta Luxembourg S.A., Luxembourg	11493
Colugest S.A., Luxembourg	11514	L.K. Promotions S.A., Dippach	11496
Compagnie Financière de la Moselle S.A., Luxembourg	11508	Maesch Holding S.A., Larochette	11498
Corial S.A., Luxembourg	11514	Malbec Holding S.A., Luxembourg	11500
Cosmar Industries S.A., Luxembourg	11492	Marusia Holding S.A., Luxembourg	11509
Cregem Bonds, Sicav, Luxembourg	11517	Mecdinvest S.A., Luxembourg	11509
Cregem Cash, Sicav, Luxembourg	11518	Minusio S.A., Luxembourg	11502
Cregem Equities L, Sicav, Luxembourg	11517	Nestor S.A., Luxembourg-Kirchberg	11510
Cregem Immo, Sicav, Luxembourg	11517	Oogmerk S.A., Luxembourg	11512
Cregem Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg S.A.,	11516	Partidis S.A., Luxembourg	11520
Dilos S.A., Luxembourg	11507	Peruvian Investment Company, Sicav, Luxembourg	11519
Energie, S.à r.l., Foetz	11504	P.F. Finance S.A., Luxembourg	11513
Eurasol S.A., Luxembourg	11511	Pharma Invest S.A., Luxembourg	11509
Euro-Asco S.A., Bettembourg	11505	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	11512
European Resort Company S.A., Luxembourg . . .	11514	Saran S.A., Luxembourg	11507
Europlus Fund, Fonds Commun de Placement . . .	11478	Sargasse Finance S.A., Luxembourg	11511
Fimiproperties S.A., Luxembourg	11512	Securenta, Sicav, Luxembourg	11506
Futur 2000 S.A., Luxembourg	11515	Selection Multi-Euro, Sicav, Luxembourg	11519
G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg	11516	S.F.A.P. S.A., Luxembourg	11518
Greater European High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembourg	11490	Société du Madal (Luxembourg) S.A., Luxembg . .	11515
Harpo S.A., Luxembourg	11505	Sofidecor S.A., Luxembourg	11513
Home Call Fondation Marcel Lascar S.A., Luxembourg	11508	Sogel S.A., Luxembourg	11510
Immobaux S.A., Luxembourg	11516	Switex S.A., Luxembourg	11509
Immo Real S.A., Luxembourg	11514	Taiwan Investment Company, Sicav, Luxembourg	11519
		Tetratek Lux Services, S.à r.l., Luxembourg	11495
		UBS (Lux) Equity, Sicav, Luxembourg	11474, 11475
		Vulcanus S.A., Luxembourg	11511
		White Knight I S.A., Luxembourg	11507
		White Knight II S.A., Luxembourg	11507

UBS (LUX) EQUITY, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 56.386.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital UBS (LUX) EQUITY, SICAV, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 56.386, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft UBS (LUX) EQUITY, SICAV wurde gegründet gemäss Urkunde von Notar Frank Baden vom 7. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 576 vom 8. November 1996.

Die Versammlung wird um elf Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Gilbert Schintgen, Direktor, wohnhaft in Düdelingen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Anita Thönnnes, Privatbeamtin, wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Emmanuelle Entringer, Privatbeamtin, wohnhaft in Howald.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

I. - Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten:

a) im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Nummer 67 vom 2. Februar 1998

Nummer 103 vom 17. Februar 1998

b) im Luxemburger Wort,

am 2. Februar 1998

am 17. Februar 1998

c) in der Neuen Züricher Zeitung

am 2. Februar 1998

am 17. Februar 1998

d) im Schweizerischen Handelsblatt

am 3. Februar 1998

am 17. Februar 1998

e) in der Börsenzeitung

am 2. Februar 1998

am 17. Februar 1998

II. - Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderung der Statuten.

Artikel 11, Zeitweilige Aussetzung der Nettoinventarwertberechnung, sowie der Ausgabe, Rücknahme und Konversion von Aktien:

Erster Gedankenstrich: nach «ein bedeutender Anteil davon lautet» wird «ausser an gewöhnlichen Feiertagen» gestrichen.

Artikel 14, Vertretungsbefugnis des Verwaltungsrates:

Ein dritter Absatz wird eingefügt:

In Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 72.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschliesslich Ergänzungen, kann der Verwaltungsrat die Ausschüttung von Interimsdividenden beschliessen.

Artikel 23, Verfahren der Generalversammlung:

Der vierte Absatz wird folgendermassen abgeändert: Sofern der erwähnte Tag kein Geschäftstag ist, wird die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während den normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.

Artikel 27, Ausschüttungen:

Der zweite Abschnitt wird folgendermassen abgeändert:

Mit Ausnahme der dem Verwaltungsrat gemäss Artikel 14 der Statuten gewährten Vollmacht Ausschüttungen von Interimsdividenden zu beschliessen, unterliegt die Ausschüttung von Dividenden oder andere Ausschüttungen an die Aktionäre eines Subfonds oder einer Aktienkategorie der vorherigen Beschlussfassung der Aktionäre dieses Subfonds.

2. Diverses.

III. - Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter haben sich unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den dreihundertachtundsechzigtausendsiebenhundertneunund-siebzig (368.779) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, fünfhundert (500) Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Generalversammlung mit, dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 30. Januar 1998 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wieviele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Gedankenstrich von Artikel 11 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 11. (erster Gedankenstrich).** - wenn Börsen oder Märkte, die massgebend sind für die Bewertung eines bedeutenden Anteils des jeweiligen Nettovermögens, oder wenn Devisenmärkte, auf deren Währung das jeweilige Nettovermögen oder ein bedeutender Anteil davon lautet, geschlossen sind oder wenn dort Transaktionen suspendiert oder eingeschränkt sind oder wenn diese kurzfristig starken Schwankungen unterworfen sind;»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Einführung eines dritten Absatzes in Artikel 14 der Satzung, der wie folgt lautet:

«**Art. 14. (dritter Absatz).** In Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 72.2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschliesslich Ergänzungen, kann der Verwaltungsrat die Ausschüttung von Interimsdividenden beschliessen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den vierten Absatz von Artikel 23 wie folgt abzuändern:

«**Art. 23. (vierter Absatz).** Sofern der erwähnte Tag kein Geschäftstag ist, wird die ordentliche Generalversammlung am nächstfolgenden Geschäftstag abgehalten. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeder Tag, an dem die Banken während den normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 27 wie folgt abzuändern:

«**Art. 27. (zweiter Absatz).** Mit Ausnahme der dem Verwaltungsrat gemäss Artikel 14 der Statuten gewährten Vollmacht Ausschüttungen von Interimsdividenden zu beschliessen, unterliegt die Ausschüttung von Dividenden oder andere Ausschüttungen an die Aktionäre eines Subfonds oder einer Aktienkategorie der vorherigen Beschlussfassung der Aktionäre dieses Subfonds.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schintgen, A. Thönnès, E. Entringer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1998, vol. 106S, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 1998.

F. Baden.

(12844/200/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1998.

UBS (LUX) EQUITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 mars 1998.

F. Baden.

(12845/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1998.

ITOPHEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant à Bertrange.

2. Monsieur Yves Schmit, employé privé, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ITOPHEN HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérés.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut émettre des actions privilégiés sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de septembre à 11.00 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toutes les assemblées des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou à son défaut par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'assemblée.

Celui qui préside l'Assemblée nomme un secrétaire et l'Assemblée désigne un scrutateur.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par télécopie envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaire</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. Carine Bittler, prénommée	625.000	625.000	625
2. Yves Schmit, prénommé	625.000	625.000	625
Total:	1.250.000	1.250.000	1.250

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 60.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Yves Schmit, employé privé, demeurant à Strassen;
 - Maître Karine Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Maître Grégori Tastet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille quatre.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 1998, vol. 460, fol. 95, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 1998.

A. Lentz.

(02201/221/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

EUROPLUS FUND, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS

1) The Fund

EUROPLUS FUND (the «Fund») has been created on March 2, 1998 as an undertaking for collective investment governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The Fund has been organized under Part I of the Luxembourg Law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment (the «Law of 30 March 1988»), in the form of an open-ended mutual investment fund («fonds commun de placement») as an unincorporated co-ownership of transferable securities and other assets permitted by law.

The Fund shall consist of different sub-funds (collectively «Sub-Funds» and individually «Sub-Fund») to be created pursuant to Article 4 hereof.

The assets of each Sub-Fund are solely and exclusively managed in the interest of the co-owners of the relevant Sub-Fund (the «Unitholders») by CREDIT INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Management Company»), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The assets of the Fund are held in custody by HYPOBANK INTERNATIONAL S.A. (the «Custodian»). The assets of the Fund are segregated from those of the Management Company.

By purchasing units (the «Units») of one or more Sub-Funds any Unitholder fully approves and accepts these management regulations (the «Management Regulations») which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian. The Management Regulations and any future amendments thereto shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial»). They shall further be filed with the District Court of Luxembourg and copies thereof shall be available at the Chancery of the District Court.

2) The Management Company

CREDIT INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A. is the Management Company of the Fund. The Management Company is organized in the form of a public limited company («société anonyme») under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg and has its registered office in Luxembourg-City. The Management Company manages the assets of the Fund in compliance with the Management Regulations in its own name, but for the sole benefit of the Unitholders of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Sub-Funds within the objectives set forth in Article 3 and the restrictions set forth in Article 14 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company shall have the broadest powers to administer and manage each Sub-Fund within the restrictions set forth in Article 14 hereof, including but not limited to the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and other assets permitted by law and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

3) Investment Objectives and Policies

The objective of the Fund is to provide investors with a broad participation in the main asset classes in each of the main capital markets of the world through a set of Sub-Funds divided into four main groups, i.e. Equities, Bonds, Short-Term and Equities-Bonds Mixed, as follows:

Equities Sub-Funds:

These aim to achieve long-term capital growth by investing primarily in a range of equities and equity-linked securities in their respective geographical region or market sector. By their nature equities tend to be volatile but, over the long term, have generally achieved greater returns than other types of investment.

Bonds Sub-Funds:

These aim to achieve a mixture of capital appreciation and income by investing primarily in fixed interest securities within their given currency or geographical areas. Over the long term the Bond Sub-Funds offer a lower level of potential return than the Equities Sub-Funds, but they should add a greater degree of capital stability to an investment strategy.

Short-Term Sub-Funds:

Aiming to provide income and a more stable value, the Short-Term Sub-Funds invest exclusively in high quality short-term negotiable debt securities within their respective currency areas. They will normally achieve a lower rate of return than the Equities and Bonds Sub-Funds over the long term, but they do offer investors a safer alternative when these forms of investment look vulnerable.

Equities-Bonds Mixed Sub-Funds:

These aim to achieve a mixture of capital appreciation and income by investing primarily in a range of equities, equity-linked securities and fixed interest securities within their given currency, geographical areas or market sector. The Equities-Bonds Mixed Sub-Funds combine high returns achieved by equities and a high degree of capital stability offered by bonds.

Each Sub-Fund's objective is to aim at a performance consistent with that of the market as a whole in which it invests, while containing volatility of performance and while respecting the principle of risk diversification.

Investors are given the opportunity to invest in one or more Sub-Funds and thus determine their own preferred exposure on a region by region and/or asset class by asset class basis.

Investment management of each Sub-Fund is undertaken by one or several Investment Managers.

The specific investment policies and restrictions applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

4) Sub-Funds and Classes of Units

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with the investment objectives and policies as described in Article 3 hereof.

Within a Sub-Fund, classes of Units may be defined from time to time by the Management Company so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure.

Within a Sub-Fund, all Units of the same class have equal rights and privileges.

Details regarding the rights and other characteristics attributable to the relevant classes of Units shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

5) The Units

5.1. The Unitholders

Except as set forth in section 5.4. below any natural or legal person may be a Unitholder and own one or more Units of any class within each Sub-Fund on payment of the applicable subscription or acquisition price.

Each Unit is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the Management Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Units, as well as the bare owners and the usufructuaries of Units, must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Units may be suspended until these conditions are met.

Neither the Unitholders nor their heirs or successors may request the liquidation or the sharing-out of the Fund and shall have no rights with respect to the representation and management of the Fund and their death, incapacity, failure or insolvency shall have no effect on the existence of the Fund.

No general meetings of Unitholders shall be held and no voting rights shall be attached to the Units.

5.2. Reference Currency

The Units in any Sub-Fund shall be issued without par value in such currency as determined by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund (the currency in which the Units in a particular Sub-Fund are issued being the «Reference Currency»).

5.3. Form, Ownership and Transfer of Units

Units in any Sub-Fund are issued in registered form only.

The inscription of the Unitholder's name in the Unit register evidences his or her right of ownership of such Units. The Unitholder shall receive a written confirmation of his or her unitholding; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Units will be issued to the nearest 1.000th of a Unit, whether resulting from subscription or conversion of Units.

Title to Units is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Unitholders upon delivery to the Management Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

5.4. Restrictions on Subscription and Ownership

The Management Company may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Units to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Units if such a measure is necessary for the protection of the Fund or any Sub-Fund, the Management Company or the Unitholders of the Fund or of any Sub-Fund.

In addition, the Management Company may direct the Registrar and Transfer Agent of the Fund to:

- (a) Reject any application for Units;
- (b) Redeem at any time Units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding such Units.

In the event that the Management Company gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Unitholder, such Unitholder shall cease to be entitled to the Units specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

6) Issue and Redemption of Units

6.1. Issue of Units

After the initial offering date of the Units in a particular Sub-Fund, Units may be issued by the Management Company on a continuous basis in such Sub-Fund.

The Management Company may appoint one or several placement agents (the «Placement Agents») which may conclude contractual arrangements with dealers as their agents for the placing of the Units and entrust them with such duties and pay them such fees as shall be disclosed in the sales documents of the Fund.

The Management Company may impose restrictions on the frequency at which Units shall be issued in any Sub-Fund; the Management Company may, in particular, decide that Units of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents of the Fund.

In each Sub-Fund, Units shall be issued on such business day (a «Business Day») designated by the Management Company to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the «Valuation Day»), subject to the right of the Management Company to discontinue temporarily such issue as provided in Article 15.3. Whenever used herein, the term «Business Day» shall mean a day on which banks and the stock exchange are open for business in Luxembourg-City.

The dealing price per Unit will be the Net Asset Value per Unit of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of Article 15 hereof as of the Valuation Day immediately succeeding the day on which the application for subscription of Units is received by the Registrar and Transfer Agent; a sales charge representing a percentage of such dealing price and which shall revert to the Placement Agents may be added. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally.

The Fund may offer Units of the various Sub-Funds at the Net Asset Value per Unit without any sales charge to the current and retired directors (and their immediate families) and the current and retired employees (and their immediate families) of entities of the Credito Italiano Group.

Investors may be required to complete a purchase application for Units or other documentation satisfactory to the Fund or to the Placement Agents or any agent thereof specifying the amount of the contemplated investment. Application forms are available from the Registrar and Transfer Agent or from the Placement Agents or any of their agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made not later than two (2) Business Days from the relevant Valuation Day in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. Failing this payment applications will be considered as cancelled.

The Management Company will not issue Units as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Units has been received by the Registrar and Transfer Agent (on behalf of the Management Company from the Placement Agents or any agent thereof or direct from the subscriber) before 4.30 p.m., Luxembourg time, on the Business Day prior to such Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The Management Company may agree to issue Units as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by the Management Company, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Fund («réviseur d'entreprises agréé») which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the sales documents for the Units of the Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Unitholders.

When an order is placed by an investor with a Placement Agent or an agent thereof, the latter will forward the order to the Registrar and Transfer Agent on the same day, provided the order is received by the Placement Agent or agent before such time of a day as may from time to time be established in the office in which the order is placed. Neither the Placement Agents nor any agent thereof are permitted to withhold placing orders whether with aim of benefiting from a price change or otherwise.

If in any country in which the Units are offered, local law or practice requires or permits a lower sales charge than that listed in the sales documents of the Fund for any individual purchase order for Units, the Placement Agents may offer such Units for sale and may authorise their agents to offer such Units for sale within such country at a total price less than the applicable price set forth in the sales documents of the Fund, but in accordance with the maximum amounts permitted by the law or practice of such country.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Units, fractions of registered Units shall be issued to 1: 1.000 of a Unit.

Minimum amounts of initial and subsequent investments for any class of Units may be set by the Management Company and disclosed in the sales documents of the Fund.

6.2. Redemption of Units

Except as provided in Article 15.3., Unitholders may at any time request redemption of their Units.

Redemptions will be made at the Net Asset Value per Unit of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of Article 15 hereof on the relevant Valuation Day immediately following the Business Day on which the application for redemption of Units is received, provided that such application is received by the Registrar and Transfer Agent before 4.30 p.m. Luxembourg time, on the Business Day preceding such Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The Placement Agents and their agents may transmit redemption requests to the Registrar and Transfer Agent on behalf of Unitholders.

Instructions for the redemption of Units be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Unitholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund and class of Units, the number of Units to be redeemed, the name in which such Units are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfill the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests by an Unitholder who is not a physical person must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Unitholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Management Company. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Unitholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in Article 15.3. hereof.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained so that redemption of Units in each Sub-Fund may, under normal circumstances, be made promptly upon request by Unitholders.

Upon instruction received from the Registrar and Transfer Agent, payment of the redemption price will be made by the Custodian or its agents by bank transfer not later than two (2) Business Days from the relevant Valuation Day, or at the date on which the transfer documents have been received by the Registrar and Transfer Agent, whichever is the later date. Payment to such Units will automatically be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

The Management Company may, at the request of a Unitholder who wishes to redeem Units, agree to make, in whole or in part, a distribution in kind of securities of any class of Units to that Unitholder in lieu of paying to that Unitholder redemption proceeds in cash. The Management Company will agree to do so if it determines that such transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Unitholders of the relevant class. The assets to be transferred to such Unitholder shall be determined by the relevant Investment Manager and the Custodian, with regard to the practicality of transferring the assets, to the interests of the relevant class of Units and continuing participants therein and to the Unitholder. Such a Unitholder may incur charges, including but not limited to brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of a redemption. The net proceeds from this sale by the redeeming Unitholder of such securities may be more or less than the corresponding redemption price of Units in the relevant class due to market conditions and/or differences in the prices used for the purposes of such sale or transfer and the calculation of the Net Asset Value of that class of Units. The selection, valuation and transfer of assets shall be subject to a valuation report of the Fund's auditors.

If on any given date payment on substantial redemption requests may not be effected out of the relevant Sub-Fund's assets or authorized borrowing, the Management Company may, upon consent of the Custodian, defer redemptions for such period as is considered necessary to sell part of the relevant Sub-Fund's assets in order to be able to meet the substantial redemption requests.

If, as a result of any request for redemption, the aggregate Net Asset Value of all the Units held by any Unitholder in any class of Units would fall below the minimum amount referred to in Article 6.1 hereof, the Management Company may treat such request as a request to redeem the entire unitholding of such Unitholder in the relevant class of Units.

7) Conversion

Except as otherwise specified in the sales documents of the Fund, Unitholders who wish to convert all or part of their Units from one class to another class within a Sub-Fund or between Sub-Funds must submit an application by fax, telex or by post to the Registrar and Transfer Agent or the Placement Agents or any agent thereof, specifying the class of Units and Sub-Fund or Sub-Funds and the number of Units they wish to convert.

Instructions for the conversion of Units may be made by fax, telex or by post.

In converting Units, the Unitholder must meet the applicable minimum investment requirements referred to in Article 6.1. hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate Net Asset Value of all the Units held by any Unitholder in any class of Units would fall below the minimum amount referred to in Article 6.1 hereof, the Management Company may treat such request as a request to convert the entire unitholding of such Unitholder in the relevant class of Units.

Conversions will be made on the basis of the Net Asset Value per Unit of the relevant classes as determined on the Valuation Day immediately following the Business Day on which the application for conversion of Units is received, provided that such application is received by the Registrar and Transfer Agent before 4.30 p.m., Luxembourg time, on the Business Day preceding the relevant Valuation Day, otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The number of Units in the newly selected class will be calculated in accordance with the following formula:

$$A = \frac{(B \times C) - E}{D} \times F$$

where:

A is the number of Units to be allocated to the new class,

B is the number of Units relating to the original class to be converted,

C is the Net Asset Value per Unit as determined for the original class calculated in the manner referred to herein,

D is the Net Asset Value per Unit as determined for the new class,

E is the conversion charge (if any) that may be levied by the Management Company as disclosed in the sales documents of the Fund,

F is the currency exchange rate representing the effective rate of exchange applicable to the transfer of assets between the relevant classes, after adjusting such rate as may be necessary to reflect the effective costs of making such transfer, provided that when the original class and new class are designated in the same currency, the rate is one.

8) Charges of the Fund

The Management Company is entitled to receive out of the assets of the relevant Sub-Fund (or the relevant class of Units, if applicable) a management fee in an amount to be specifically determined for each Sub-Fund or class of Units; such fee shall be expressed as a percentage rate of the average Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or class, and shall not exceed 1.50 % per annum payable monthly in arrears. The Management Company will remunerate the Investment Managers out of the management fee.

The Custodian, in its capacities as Custodian and Paying Agent, is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee will be calculated in accordance with customary banking practice in Luxembourg, based on the Net Asset Value of the Sub-Funds and payable quarterly in arrears out of the assets of the relevant Sub-Fund.

The Domiciliary, Corporate and Administrative Agent, Registrar and Transfer Agent is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Domiciliary, Corporate and Administrative Agent, Registrar and Transfer Agent. Such fee will be calculated in accordance with customary banking practice in Luxembourg and payable quarterly in arrears out of the assets of the relevant Sub-Fund.

Other costs and expenses charged to the Fund include:

- All taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Funds;
- Usual brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Sub-Funds (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- Legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interest of the Unitholders of the Fund;
- The fees and expenses involved in preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including the Offering Memorandum and any amendments or supplements thereto, with all authorities having jurisdiction over the Fund or the offering of Units of the Fund or with any stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country; the formation expenses of the Fund; the fees payable to the Management Company, fees and expenses payable to the Fund's accountants, Custodian and its correspondents, Domiciliary, Corporate and Administrative Agent, Registrar and Transfer Agents, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Fund; reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, in such languages as are necessary for the benefit of the Unitholders, and distributing prospectuses, annual, semi-annual and other reports or documents as may be required under applicable law or regulations; a reasonable share of the cost of promoting the Fund, as determined in good faith by the Board of Directors of the Management Company, including reasonable marketing and advertising expenses; the cost of accounting and bookkeeping; the cost of preparing and distributing public notices to the Unitholders; the costs of publication of Unit prices and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges, postage, telephone and telex; auditors' fees; and all similar administrative and operating charges, including the printing costs of copies of the above mentioned documents or reports.

All liabilities of any Sub-Fund, unless otherwise agreed upon by the creditors of such Sub-Fund, shall be binding on and may be claimed from the Fund as a whole.

All recurring charges will be charged first against income of the Fund, then against capital gains and then against assets of the Fund. Other charges may be amortized over a period not exceeding five years.

Charges relating to the creation of a new Sub-Fund shall be amortised over a period not exceeding five years against the assets of that Sub-Fund and in such amounts in each year as determined by the Management Company on an equitable basis. The new created Sub-Fund shall not bear a pro rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Units, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

9) Accounting Year, Audit

The accounts of the Fund are closed each year on December 31 and for the first time on December 31, 1998. The accounts of the Fund shall be kept in ECU.

The accounts of the Management Company and of the Fund will be audited annually by an auditor appointed from time to time by the Management Company.

10) Publications

Audited annual reports and unaudited semi-annual reports will be mailed free of charge by the Management Company to the Unitholders at their request. In addition, such reports will be available at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any Placement Agent. Any other financial information concerning the Fund or the Management Company, including the periodic calculation of the Net Asset Value per Unit of each class within each Sub-Fund, the issue, redemption and conversion prices will be made available at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any Placement Agent. Any other substantial information concerning the Fund may be published in such newspaper(s) and notified to Unitholders in such manner as may be specified from time to time by the Management Company.

11) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian of the assets of the Fund. HYPOBANK INTERNATIONAL S.A., a public limited company organized and licensed to engage in banking operations under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

Each of the Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon ninety (90) days' written notice delivered by either to the other, provided, however, that any termination by the Management Company is subject to the condition that a successor custodian assumes within two months the responsibilities and the functions of the Custodian under these Management Regulations and provided, further, that the duties of the Custodian hereunder shall, in the event of a termination by the Management Company, continue thereafter for such period as may be necessary to allow for the transfer of all assets of the Fund to the successor custodian.

In the event of the Custodian's resignation, the Management Company shall forthwith, but not later than two months after the resignation, appoint a successor custodian who shall assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations.

All securities and other assets of the Fund shall be held in custody by the Custodian on behalf of the Unitholders of the Fund. The Custodian may, with the approval of the Management Company, entrust to banks and other financial institutions all or part of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian, with the approval of the Management Company, may determine. The Custodian may dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund only upon receipt of proper instructions from the Management Company or its duly appointed agent(s). Upon receipt of such instructions and provided such instructions are in compliance with these Management Regulations, the Custodian Agreement and applicable law, the Custodian shall carry out all transactions with respect of the Fund's assets.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the Law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment, as such law may be amended from time to time. In particular, the Custodian shall:

- (a) ensure that the sale, issue, redemption, conversion and cancellation of Units effected on behalf of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with applicable law and these Management Regulations;
- (b) ensure that the value of the Units is calculated in accordance with applicable law and these Management Regulations;
- (c) carry out the instructions of the Management Company, unless they conflict with applicable law or these Management Regulations;
- (d) ensure that in transactions involving the assets of the Fund any consideration is remitted to it within the customary settlement dates; and
- (e) ensure that the income attributable to the Fund is applied in accordance with these Management Regulations.

Any liability that the Custodian may incur with respect to any damage caused to the Management Company, the Unitholders or third parties as a result of the defective performance of its duties hereunder will be determined under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

12) Central Administration

HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. has been appointed as domiciliary, corporate and administrative agent (the «Domiciliary, Corporate and Administrative Agent») for the Fund and is responsible for the general administrative duties required by the Law of 30 March 1988, in particular for the calculation of the Net Asset Value of the Units and the maintenance of accounting records.

HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. has furthermore been appointed as registrar and transfer agent (the «Registrar and Transfer Agent») for the Fund and is responsible, in particular, for the processing of the issue, redemption and conversion of Units. In respect of money transfers related to subscriptions and redemptions, the Registrar and Transfer Agent shall be deemed to be a duly appointed agent of the Management Company.

13) The Investment Managers

The Management Company may enter into a written agreement with one or more persons to act as investment manager (the «Investment Manager(s)») for the Fund and to render such other services as may be agreed upon by the Management Company and such Investment Manager(s). The Investment Manager(s) shall provide the Management Company with advice, reports and recommendations in connection with the management of the Fund, and shall advise the Management Company as to the selection of the securities and other assets constituting the portfolio of each Sub-

Fund. Furthermore, the Investment Manager(s) shall, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of Directors of the Management Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Fund's portfolio and may, subject to the approval of the Management Company, sub-delegate all or part of their functions hereunder. Such agreement(s) may provide for such fees and contain such terms and conditions as the parties thereto shall deem appropriate. Notwithstanding such agreement(s), the Management Company shall remain ultimately responsible for the management of the Fund's assets. Compensation for the services performed by the Investment Manager(s) shall be paid by the Management Company out of the management fee payable to it in accordance with these Management Regulations.

14) Investment Restrictions, Techniques and Instruments

14.1. Investment Restrictions

The investment policy shall comply with the following rules and restrictions:

1. Investments in each Sub-Fund shall consist of:

(a) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») located within a Member State of the European Union («EU»);

(b) transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market located within any other country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continent or Africa;

(c) recently issued transferable securities provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or Regulated Markets referred to above and that such admission is secured within a year of the issue.

2. Each Sub-Fund may further:

(a) Invest up to 10 % of its net assets in transferable securities other than those referred to above under 1. (i) through (iii);

(b) Invest up to 10 % of its net assets in debt instruments which may be treated, because of their characteristics, as equivalent to transferable securities and which are, inter alia, transferable, liquid and have a value which can be accurately determined at any time or at least at each time the Net Asset Value per Unit is calculated. In this respect, money market instruments which are regularly negotiated and which have a residual maturity in excess of 12 months, shall be deemed to be debt instruments equivalent to transferable securities.

The accumulated value of the investments specified above under 2. (a) and (b) may not exceed 10 % of the net assets of the relevant Sub-Fund;

(c) Hold cash and cash equivalents on an ancillary basis (including typical money market instruments which are regularly negotiated and the residual maturity of which does not exceed 12 months and time deposits), up to 49 % of its net assets; such percentage may exceptionally be exceeded if the Board of Directors of the Management Company consider this to be in the best interest of the Unitholders;

(d) Borrow up to 10 % of its net assets, provided that such borrowings are made only on a temporary basis. Collateral arrangements with respect to the writing of options or the purchase or sale of forward or futures contracts are not deemed to constitute «borrowings» for the purpose of this restriction;

(e) Acquire foreign currency by means of a back-to-back loan;

(f) Acquire units in another undertaking for collective investment («UCI») of the opened type subject to the following restrictions:

(i) such UCI must be an undertaking for collective investment in transferable securities («UCITS») within the meaning of the EEC Council Directive of 20 December 1985 (85/611/EEC), provided, further, that each Sub-Fund may invest no more than 5 % of its net assets in such UCITS; and

(ii) if such UCI is managed by the Management Company or linked to the latter by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, investment in the securities of such UCI shall be permitted only if the UCI, according to its constitutional documents, has specialised in investment in a specific geographical area or economic sector and if no fees or costs are charged on account of transactions relating to such acquisition.

3. In addition, the Fund shall comply in respect of the assets of each Sub-Fund with the following investment restrictions:

(a) No Sub-Fund may purchase additional securities of any single issuer if:

(i) upon such purchase more than 10 % of its net assets would consist of securities of such issuer; or

(ii) the total value of all securities of issuers in which it invests more than 5 % of its net assets would exceed 40 % of the value of its net assets.

(b) The limit of 10 % set forth above under 3. (a)(i) is increased to 35 % in respect of securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other State which is not a Member State of the EU or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s).

(c) The limit of 10 % set forth above under 3. (a)(i) is increased up to 25 % in respect of qualifying debt securities issued by a credit institution which has its registered office in a Member State of the EU and which, under applicable law, is submitted to specific public control in order to protect the holders of such qualifying debt securities. For the purposes hereof, «qualifying debt securities» are securities the proceeds of which are invested in accordance with applicable law in assets providing a return which will cover the debt service through to the maturity date of the securities and which will be applied on a priority basis to the payment of principal and interest in the event of a default by the issuer. To the extent that a relevant Sub-Fund invests more than 5 % of its net assets in debt securities issued by such an issuer, the total value of such investments may not exceed 80 % of the net assets of such Sub-Fund.

(d) The securities specified above under 3. (b) and (c) are not to be included for purposes of computing the ceiling of 40% set forth above under 3. (a)(ii).

(e) The ceilings set forth above under 3. (a), (b) and (c) shall not be cumulative and, as a result, investments in securities of any one issuer, effected in compliance with the provisions set forth above under 3. (a), (b) and (c), shall under no circumstances exceed 35 % of the net assets of each Sub-Fund.

(f) Notwithstanding the ceilings set forth under 3. (a), (b) and (c) above, each Sub-Fund is authorised to invest, in accordance with the principle of risk spreading, up to 100 % of its net assets in transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Co-operation and Development («OECD») or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s), provided that (i) such securities are part of at least six different issues and (ii) the securities from any such issue do not account for more than 30 % of the net assets of such Sub-Fund.

(g) The Management Company managing several funds falling within the scope of Part I of the Law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment may not acquire such amount of shares carrying voting rights which would enable it to exercise a significant influence over the management of the issuer.

(h) Neither any Sub-Fund nor the Fund as a whole may acquire (i) more than 10 % of the outstanding non-voting shares of any one issuer; (ii) more than 10 % of the outstanding debt securities of any one issuer; or (iii) more than 10 % of the outstanding shares or units of any one undertaking for collective investment.

The ceilings set forth above under (g) and (h) do not apply in respect of:

- transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU or by its local authorities;
- transferable securities issued or guaranteed by any other State which is not a Member State of the EU;
- transferable securities issued by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s);

- shares in the capital of a company which is incorporated under or organised pursuant to the laws of a State which is not a Member State of the EU provided that (i) such company invests its assets principally in securities issued by issuers of that State, (ii) pursuant to the laws of that State a participation by the relevant Sub-Fund in the equity of such company constitutes the only possible way to purchase securities of issuers of that State, and (iii) such company observes in its investments policy the restrictions set forth above in 2. (f), 3. (a) through (e) and 3. (g) and (h).

(i) No Sub-Fund may acquire commodities or precious metals or certificates representative thereof, provided that transactions in foreign currencies, financial instruments, indices or securities as well as futures and forward contracts, options and swaps thereon are not considered to be transactions in commodities for the purposes of this restriction.

(j) No Sub-Fund may invest in real estate provided that investments may be made in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

(k) No Sub-Fund may issue warrants or other rights to subscribe for Units in such Sub-Fund.

(l) A Sub-Fund may not grant loans or guarantees in favour of a third party, provided that such restriction shall not prevent each Sub-Fund from investing up to 10 % of its net assets in non fully paid-up securities.

(m) Neither the Management Company nor the Custodian acting on behalf of a Sub-Fund may carry out uncovered sales of transferable securities.

4. Notwithstanding anything to the contrary herein contained:

(a) The ceilings set forth under 2. and 3. above may be disregarded by each Sub-Fund when exercising subscription rights attaching to securities in such Sub-Fund's portfolio.

(b) If such ceilings are exceeded for reasons beyond the control of a Sub-Fund or as a result of the exercise of subscription rights, such Sub-Fund must adopt as its priority objective in its sale transactions the remedying of such situation, taking due account of the interests of its Unitholders.

The Board of Directors of the Management Company has the right to determine other investment restrictions to the extent that those restrictions are necessary to comply with the laws and regulations of countries where Units of the Fund are offered or sold.

14.2. Special Investment and Hedging Techniques and Instruments

1. Techniques and Instruments related to Transferable Securities

For the purpose of hedging, efficient portfolio management, duration management or other risk management of the portfolio, the Management Company may, in each Sub-Fund, use the following techniques and instruments relating to transferable securities:

(A) Transactions relating to Options on Transferable Securities

An option is the right to buy or sell a particular asset at a stated price at some date in the future within a particular period. The Fund may buy and sell call or put options on transferable securities provided that these options are traded on options exchanges or over-the-counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions specializing in these types of transactions and are participants in the over-the-counter markets.

The Fund shall further comply with the following rules:

(i) The total amount of premiums paid for the purchase of call and put options which are considered here, together with the total amount of premiums paid for the purchase of call and put options described under (B) (b) below, may not in respect of each Sub-Fund exceed 15 % of the Net Asset Value of such Sub-Fund.

(ii) The total commitment arising from (a) the sale of call and put options (excluding the sale of call options for which there is adequate cover) and (b) transactions for purposes other than hedging as referred to under (B) below, may not exceed in respect of each Sub-Fund at any time the Net Asset Value of such Sub-Fund. In this context, the commitment on call and put options sold is equal to the aggregate amount of the exercise prices of those options.

(iii) When selling call options, the Fund must hold either the underlying transferable securities, or matching call options or any other instruments (such as warrants) providing sufficient cover. The cover for call options sold may not

be disposed of as long as the options exist unless they are covered in turn by matching options or other instruments used for the same purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Fund may sell uncovered call options if the Fund is, at all times, able to cover the positions taken on such sale and if the exercise prices of such options do not exceed 25 % of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund.

(iv) When selling put options, the Fund must be covered during the full duration of the options by sufficient cash or liquid assets to pay for the transferable securities deliverable to the Fund by the counterparty on the exercise of the options.

(B) Transactions relating to Futures and Option Contracts relating to Financial Instruments

Dealing in financial futures is the trading in contracts related to the future value of transferable securities or other financial instruments. Except as regards interest rate swaps on a mutual agreement basis and options which may be traded as provided for under (A) hereabove, all transactions in financial futures may be made on a Regulated Market only. Subject to the following conditions, such transactions may be made for hedging purposes and for other purposes.

a) Hedging

Hedging is designated to protect a known future commitment.

(i) As a global hedge against the risk of unfavourable stock market movements, the Fund may sell futures on stock market indices or other financial instruments on indices. For the same purpose, the Fund may sell call options or buy put options on stock market indices. The objective of these hedging operations assumes that a sufficient correlation exists between the composition of the index used and the Fund's corresponding portfolios.

(ii) As a global hedge against interest rate fluctuations, the Fund may sell interest rate futures contracts. For the same purpose, it can also sell call options or buy put options on interest rates or make interest rate swaps on a mutual agreement basis with first class financial institutions specializing in this type of transaction.

The total commitment relating to futures and option contracts on stock market indices may not exceed the total valuation of securities held by the relevant Sub-Fund in the market corresponding to each index. In the same way, the total commitment on interest rate futures contracts, option contracts on interest rates and interest rate swaps may not exceed the total valuation of the assets and liabilities to be hedged held by the relevant Sub-Fund in the currency corresponding to these contracts.

b) Trading

Trading is based on the forecasting of future movements in financial markets. In this context and apart from option contracts on transferable securities (See (A) above) and contracts relating to currencies (See 2. below), the Fund may, for a purpose other than hedging, buy and sell futures contracts and options contracts on any type of financial instrument provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities mentioned under A (ii) hereabove in respect of each Sub-Fund at no time exceeds the Net Asset Value of such Sub-Fund.

Sales of call options on transferable securities for which the Fund has sufficient cover are not included in the calculation of the total commitment referred to above.

In this context, the commitment arising on transactions which do not relate to options on transferable securities is defined as follows:

- the commitment arising on futures contracts is equal to the liquidation value of the net position of contracts relating to identical financial instruments (after netting between purchase and sale positions), without taking into account the respective maturities and
- the commitment relating to options bought and sold is equal to the sum of the exercise prices of those options representing the net sold position in respect of the same underlying asset, without taking into account the respective maturities.

The total of the premiums paid to acquire call and put options as described above, together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on transferable securities as described under (A) above may not exceed in respect of each Sub-Fund 15 % of the Net Assets of such Sub-Fund.

(C) Securities Lending and Borrowing

The Fund may enter into securities lending and borrowing transactions provided that they comply with the following rules:

(i) The Fund may only lend or borrow securities through a standardised system organised by a recognised clearing institution or through a first class financial institution specializing in this type of transaction.

(ii) As part of lending transactions, the Fund must in principle receive a guarantee, the value of which at the conclusion of the contract must be at least equal to the global valuation of the securities lent.

This guarantee must be given in the form of liquid assets and/or in the form of securities issued or guaranteed by a Member State of the OECD or by their local authorities or by supranational institutions and undertakings of a community, regional or world-wide nature and blocked in the name of the Fund until the expiry of the loan contract.

Such a guarantee shall not be required if the securities lending is made through CEDEL or EUROCLEAR or through any other organisation assuring to the lender a reimbursement of the value of the securities lent, by way of a guarantee or otherwise.

(iii) As lending transactions may not exceed 50 % of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund. This limitation does not apply where the Fund is entitled at all times to the cancellation of the contract and the restitution of the securities lent.

(iv) Securities lending and borrowing transactions may not extend beyond a period of 30 days.

(v) The securities borrowed by the Fund may not be disposed of during the time they are held by the Fund, unless they are covered by sufficient financial instruments which enable the Fund to reconstitute the borrowed securities at the close of the transaction.

(vi) Borrowing transactions may not exceed 50 % of the global valuation of the securities portfolio of each Sub-Fund.

(vii) The Fund may borrow securities under the following circumstances in connection with the settlement of a sale transaction: (x) during a period the securities have been sent out for re-registration; (y) when the securities have been loaned and not returned in time; and (z) to avoid a failed settlement when the Custodian fails to make delivery.

(D) Repurchase Agreement Transactions

The Fund may on an ancillary basis enter into repurchase agreement transactions which consist of the purchase and sale of securities with a clause reserving the seller the right or the obligation to repurchase from the acquirer the securities sold at a price and term specified by the two parties in their contractual arrangement.

The Fund can act either as purchaser or seller in repurchase agreement transactions or a series of continuing repurchase transactions. Its involvement in such transactions is, however, subject to the following rules:

(i) The Fund may not buy or sell securities using a repurchase agreement transaction unless the counterparty in such transactions is a first class financial institution specializing in this type of transaction.

(ii) During the life of a repurchase agreement contract, the Fund cannot sell the securities which are the object of the contract, either before the right to repurchase these securities has been exercised by the counterparty, or the repurchase term has expired.

(iii) As the Fund is exposed to redemptions of its own Units, it must take care to ensure that the level of its exposure to repurchase agreement transactions is such that it is able, at all times, to meet its redemption obligations.

Repurchase agreement transactions are expected to take place on an occasional basis only.

2. Currency Hedging

In order to protect its present and future assets and liabilities against the fluctuation of currencies, the Management Company may, in each Sub-Fund and for the account of all classes of Units issued therein, enter into transactions the object of which is the purchase or the sale of forward foreign exchange contracts, the purchase or the sale of call options or put options in respect of currencies, the purchase or the sale of currencies forward or the exchange of currencies on a mutual agreement basis provided that these transactions be made either on exchanges or over-the-counter with first class financial institutions specializing in these types of transactions and being participants of the over-the-counter markets.

The objective of the transactions referred to above presupposes the existence of a direct relationship between the contemplated transaction and the assets or liabilities to be hedged and implies that, in principle, transactions in a given currency (including a currency bearing a substantial relation to the value of the Reference Currency (i.e. currency of denomination) of the relevant Sub-Fund - known as «Cross Hedging») may not exceed the total valuation of such assets and liabilities nor may they, as regards their duration, exceed the period where such assets are held or anticipated to be acquired or for which such liabilities are incurred or anticipated to be incurred.

15) Determination of the Net Asset Value per Unit

15.1. Frequency of Calculation

The Net Asset Value per Unit as determined for each class and the issue, conversion and redemption prices will be calculated at least twice a month on dates specified in the sales documents of the Fund (a «Valuation Day»), by reference to the value of the assets attributable to the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 15.4. hereinafter. Such calculation will be done by the Custodian under guidelines established by, and under the responsibility of, the Management Company.

15.2. Calculation

The Net Asset Value per Unit as determined for each class shall be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund and shall be calculated by dividing the Net Asset Value of the Sub-Fund attributable to the relevant class of Units which is equal to (i) the value of the assets attributable to such class and the income thereon, less (ii) the liabilities attributable to such class and any provisions deemed prudent or necessary, through the total number of Units of such class outstanding on the relevant Valuation Day.

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The Net Asset Value per Unit may be rounded up or down to the nearest Unit of the Reference Currency of each Sub-Fund.

If since the time of determination of the Net Asset Value of the Units of a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Management Company may, in order to safeguard the interests of the Unitholders and the Fund, cancel the first valuation of the Net Asset Value of the Units of such Sub-Fund and carry out a second valuation.

To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including the administration costs and management fees payable to the Management Company) will be accrued each Valuation Day.

The value of the assets will be determined as set forth in Article 15.4. hereof. The charges incurred by the Fund are set forth in Article 8 hereof.

15.3. Suspension of Calculation

The Management Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Unit within any Sub-Fund and in consequence the issue, redemption and conversion of Units of any class in any of the following events:

- When one or more stock exchanges, or one or more Regulated Markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of a Sub-Fund, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if trading thereon is restricted or suspended;

- When, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Unitholders;

- In the case of breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Sub-Fund or if, for any reason, the value of any asset of the Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- When the Management Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Units or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Units cannot in the opinion of the Board of Directors of the Management Company be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension and the termination thereof shall be notified to those Unitholders who have applied for subscription, redemption or conversion of their Units and shall be published as provided in Article 10 hereof.

15.4. Valuation of the Assets

The valuation of the Net Asset Value of Units in any Sub-Fund and of the assets and liabilities of any Sub-Fund shall be made in the following manner:

I. The assets of the Fund shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund (provided that the Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 1. below with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in;
- 7) the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Units of the Fund, insofar as the same have to be written off;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

1. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Management Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2. The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last closing price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

3. The value of each security dealt in on any other Regulated Market will be based on its last closing price known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

4. In the event that any of the securities held in a Sub-Fund's portfolio on the relevant day are not quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other Regulated Market or if, with respect of securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any Regulated Market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2. or 3. is not representative of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on a reasonable foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

5. The liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Management Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Management Company may deem fair and reasonable.

6. Swaps, all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Management Company.

II. The liabilities of the Fund shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Fund (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management fees, including incentive fees, if any, and custodian fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as of the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorized and approved by the Management Company, as well as such amount (if any) as the Management Company may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;

6) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities, the Fund shall take into account all charges and expenses payable by the Fund pursuant to Article 8 hereof. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency of a Sub-Fund will be converted into the Reference Currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors of the Management Company.

The Board of Directors of the Management Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

In the event that extraordinary circumstances render a valuation in accordance with the foregoing guidelines impracticable or inadequate, the Management Company will, prudently and in good faith, use other criteria in order to achieve what it believes to be a fair valuation in the circumstances.

III. Allocation of the assets of the Fund

The Board of Directors of the Management Company shall establish a Sub-Fund in respect of each class of Units and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of Units in the following manner:

a) If two or more classes of Units relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of Units may be defined from time to time by the Management Company so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure;

b) the proceeds to be received from the issue of Units of a class shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund corresponding to that class of Units, provided that if several classes of Units are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of Units to be issued;

c) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the class or classes of Units corresponding to such Sub-Fund;

d) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

e) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the Net Asset Values of the relevant classes of Units or in such other manner as determined by the Management Company acting in good faith, provided that all liabilities, whatever Sub-Fund or class of Units they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Fund as a whole;

f) upon the payment of distributions to the holders of any class of Units, the Net Asset Value of such class of Units shall be reduced by the amount of such distributions.

16) Income Allocation Policies

The Management Company shall determine from time to time if and to what extent the Fund will pay dividends to Unitholders. Dividends, if any, shall be paid out of net investment income and/or net realized capital gains at such frequency as shall be determined by the Management Company. Interim dividends may be paid if and when decided by the Management Company in compliance with applicable law.

17) Amendments to the Management Regulations

The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and in accordance with Luxembourg law, make such amendments to these Management Regulations as it may deem necessary in the interest of the Unitholders. These amendments shall be effective as per the date of their publication in the Memorial.

18) Duration and Liquidation of the Fund or of any Fund

The Fund and each of the Sub-Funds have been established for an unlimited period. However, the Fund or any of its Sub-Funds may be dissolved and liquidated at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian, subject to prior notice. The Management Company is, in particular, authorized, subject to the approval of the Custodian, to decide the dissolution of the Fund or of any Sub-Fund in case where the value of the net assets of the Fund or of any such Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In case of dissolution of any Sub-Fund, the Management Company shall not be precluded from redeeming or converting all or part of the Units of the Unitholders, at their request, at the applicable Net Asset Value per Unit (taking into account actual realisation prices of investments as well as realisation expenses in connection with such dissolution), as from the date on which the resolution to dissolve a Sub-Fund has been taken and until its effectiveness.

Issuance, redemption and conversion of Units will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution of the Fund.

In the event of dissolution, the Management Company will realize the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) in the best interests of the Unitholders thereof, and upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all expenses relating thereto, among the Unitholders of the relevant Sub-Fund(s) in proportion to the number of Units of the relevant class held by them. The Management Company may distribute the assets of the Fund or of the relevant Sub-Fund(s) wholly or partly in kind in

compliance with the conditions set forth by the Management Company (including, without limitation, delivery of an independent valuation report) and the principle of equal treatment of Unitholders.

As provided by Luxembourg law, at the close of liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered will be kept in safe custody at the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statute of limitations relating thereto has elapsed.

At the close of liquidation of any Sub-Fund, the proceeds thereof corresponding to Units not surrendered may be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 6 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations.

In the event of dissolution of the Fund, the decision or event leading to the dissolution shall be published in the manner required by the Law of 30 March 1988 in the Memorial and in three newspapers with adequate distribution, one of which at least must be a Luxembourg newspaper.

Decision of dissolution of a Sub-Fund shall be published as provided in Article 10 hereof for the Unitholders of such Sub-Fund.

The liquidation or the partition of the Fund or any of its Sub-Funds may not be requested by a Unitholder, nor by his heirs or beneficiaries.

19) Merger of Sub-Funds or Merger with another UCI

The Board of Directors of the Management Company may, with the approval of the Custodian, resolve the cancellation of Units issued in the Fund or in any Sub-Fund and, after deducting all expenses relating thereto, the allocation of Units to be issued in another Sub-Fund of the Fund, or another undertaking for collective investment («UCI») organised under Part I of the Law of 30 March 1988, subject to the condition that the investment objectives and policies of such other Sub-Fund or UCI are compatible with the investment objectives and policies of the Fund or of the relevant Sub-Fund, in the case where the value of the assets of the Fund or of the Sub-Fund affected by the proposed cancellation of its Units has decreased to an amount determined by the Management Company to be the minimum level for the Fund or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation.

In such event, notice shall be published as provided in Article 10 hereof for the Unitholders of the Fund or of the Sub-Fund the Units of which shall be cancelled. Such notice shall be published at least one month before the date on which the resolution of the Management Company shall take effect.

Unitholders of the Fund or of the Sub-Fund the Units of which shall be cancelled shall have the right, during one month from the date of such publication, to request the redemption or conversion of all or part of their Units at the applicable Net Asset Value per Unit, subject to the procedures described under «Redemption of Units» and «Conversion of Units» without paying any fee.

20) Applicable Law, Jurisdiction, Language

Any claim arising between the Unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which the Units are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Unitholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language of these Management Regulations.

Executed in three originals and effective as of March 2, 1998.

The Management Company
Signatures

The Custodian
G. Plaßmann

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1998, vol. 504, fol. 23, case 18. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12243/250/801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1998.

GREATER EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.181.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fourth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société d'investissement à capital variable GREATER EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on the 26th of May 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 319 of the 24th of June 1997.

The meeting is presided by Mr. John Pierre Hettinger, Deputy Managing director NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs Cécile Schneider, bank employee, residing in Volmerange les Mines.

The meeting elects as scrutineer Mr. Laurent Pichonnier, bank employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, out of four thousand (4,000) outstanding shares, four thousand (4,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the present meeting has been convened by notices sent by registered mail to all the registered shareholders on February 11, 1998.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. - To resolve on the liquidation of the Fund
2. - To appoint a liquidator.
3. - To fix the date of the second meeting of shareholders to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor.
4. - To fix the date of the third meeting of shareholders to hear the report of the auditor and to decide the close of the liquidation of the Fund.

After the foregoing was approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to wind up GREATER EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr. John Pierre Hettinger, Deputy Managing Director, NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clause, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Third resolution

The meeting decides to fix 25th of March 1998 at 10.00 a.m. as date for the second shareholders' meeting to hear the report of the liquidator and to appoint an auditor.

Fourth resolution

The meeting decides to fix 25th of March 1998 at 3.00 p.m. as date for the third shareholder's meeting to hear the report of the auditor and to decide the close of the liquidation of the Fund.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing which are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable GREATER EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors le notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 319 du 24 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Pierre Hettinger, Deputy Managing Director, NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cécile Schneider, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent Pichonnier, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur quatre mille (4.000) actions en circulation, quatre mille (4.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour, envoyés par lettres recommandées à tous les actionnaires nominatifs en date du 11 février 1998.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - De décider sur la liquidation du Fonds.
2. - De nommer un liquidateur.
3. - De fixer la seconde assemblée des actionnaires afin d'entendre le rapport du liquidateur et de nommer un commissaire.
4. - De fixer la troisième assemblée des actionnaires afin d'entendre le rapport du commissaire et de décider la clôture de la liquidation du Fonds.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de GREATER EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur John Pierre Hettinger, Deputy Managing Director, NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autre empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la seconde assemblée des actionnaires ayant pour objet d'entendre le rapport du liquidateur et de nommer un commissaire au 25 mars 1998 à 10.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la troisième assemblée des actionnaires ayant pour objet d'entendre le rapport du commissaire et de décider la clôture de la liquidation au 25 mars 1998 à 15.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.P. Hettinger, C. Schneider, L. Pichonnier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 1998, vol. 833, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(13389/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1998.

COSMAR INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 354, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 48.256.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(02267/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

LIMONTA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. La société de droit italien LIMONTA SpA, avec siège social à I-22041, Lecco, Via C. Battisti 15, Costamasnaga, ici représentée par Monsieur Alain Hondequin, directeur, demeurant à Arlon (B),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 10 octobre 1997.

2. Monsieur Giovanni Battista Limonta, industriel, demeurant Via XXV Aprile 60 à Costamasnaga (Italie), ici représenté par Monsieur Alain Hondequin, directeur, demeurant à Arlon (B),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 10 octobre 1997.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de LIMONTA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf milliards de liras italiennes (9.000.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment. En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LIMONTA SpA, prédésignée, quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	89.999
2. Monsieur Giovanni Battista Limonta, prénommé, une action	1
Total: quatre-vingt-dix mille actions	90.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de neuf milliards de liras italiennes (ITL 9.000.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement le capital est évalué à cent quatre-vingt-neuf millions six cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (189.675.000,-).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giovanni Battista Limonta, industriel, demeurant Via XXV Aprile 60 à Costamasnaga (Italie).

b) Monsieur Jean Marc Bourgeois, directeur, demeurant 33, Schafstrachen, L-2510 Luxembourg.

c) Monsieur Alain Hondequin, directeur, demeurant 15, rue Eugène Ysaye, B-6700 Arlon.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: EURO SUISSE AUDIT (LUX) S.A., 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1999.

4) Le siège social de la société est établi à L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Hondequin, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 51, case 3. – Reçu 1.896.750 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 janvier 1998.

J. Elvinger.

(02202/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

TETRATEK LUX SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Fitoussi, gérant de société, demeurant à F-75019 Paris, 176, rue de Crimec, ici représenté par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Ernster, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 14 février 1998, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. La société BALLAST INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à 2, Commercial Centre Square, Alofi (Niue), ici représentée par la société à responsabilité limitée FIDES INVEST LTD., inscrite sous le numéro 185200, avec siège social à Central Chambers, Dame Court, Dublin (Irlande), pour laquelle accepte Monsieur Michel Bourkel, économiste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TETRATEK LUX SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de composants électroniques et toute activité similaire. Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), divisé en mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Eric Fitoussi, gérant de société, demeurant à F-75019 Paris, 176, rue de Crimec, cinq cent dix parts sociales	510
2. La société BALLAST INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Alofi (Niue), quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
Total: mille parts sociales	1.000

La somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers. Une cession de part à un tiers est interdite sans le consentement exprès des associés.

En cas de cession la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans.

Art. 7. La société est administrée par un gérant.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Art. 12. Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 30.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

2. L'assemblée désigne comme gérant de la société à responsabilité limitée Monsieur Eric Fitoussi, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein, M. Bourkel, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 février 1998, vol. 461, fol. 13, case 11. – Reçu 10.000 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mars 1998.

A. Lentz.

(10017/221/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 1998.

L.K. PROMOTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Marcel Lepore, gérant de société, et son épouse,

2. Madame Rosa Kaiser, employée privée,

les deux demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de L.K. PROMOTIONS.

Le siège social est établi à Dippach.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la gérance et la mise en valeur d'immeubles ainsi que la promotion immobilière.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Marcel Lepore, gérant de société, demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains, six cent vingt-cinq actions	625
2. Madame Rosa Kaiser, employée privée, demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marcel Lepore, gérant de société, demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
 - b) Madame Rosa Kaiser, employée privée, épouse de Monsieur Marcel Lepore demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
 - c) Monsieur Francesco Vocaturo, mécanicien, demeurant à L-3335 Hellange, 12, Um Bourbiérg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Madame Giuliana Lepore, employée privée, épouse de Monsieur Francesco Vocaturo, demeurant à L-3335 Hellange, 12, Um Bourbiérg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège social est établi à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur Marcel Lepore, préqualifié, et Madame Rosa Kaiser, épouse de Monsieur Marcel Lepore, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Dippach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lepore, R. Kaiser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 1998, vol. 502, fol. 26, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 1998.

J. Seckler.

(02203/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

MAESCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7619 Larochette, 10, rue de Medernach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618 Larochette, 17, rue Leedebach.
 2. La société anonyme SUXESKEY S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Albert Seen, préqualifié.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de MAESCH HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Larochette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille florins néerlandais (300.000,- NLG), divisé en trois cents (300) actions de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Monsieur Albert Seen, préqualifié, cent cinquante actions	150
2. La société anonyme SUXESKEY S.A., prédésignée, cent cinquante actions	150
Total: trois cents actions	300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois cents florins néerlandais (300.000,- NLG) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618 Larochette, 17, rue Leedebach;

b) Madame Lutgarde Koppers, comptable, demeurant à L-6133 Junglinster, 19, rue Kremerich;

c) La société anonyme SUXESKEY S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Gerhard Nellinger, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5. Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 10, rue de Medernach.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 2. – Reçu 54.900 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour exédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 1998.

J. Seckler.

(02204/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

MALBEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée MALBEC HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mars à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société de droit anglais ARODENE LIMITED, prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions . . .	1.249
2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
2. Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
3. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 1998, vol. 502, fol. 30, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 14 janvier 1998.

J. Seckler.

(02205/231/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

MINUSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junjlinster, soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais ARODENE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit: constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de MINUSIO S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de

oute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société de droit anglais ARODENE LIMITED, prédésignée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.999
2. Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: deux mille actions	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren;
2. Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
3. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 1998, vol. 502, fol. 24, case 11. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 1998.

J. Seckler.

(02208/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

BULLSTRODE CONTINENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.495.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, volume 104S, folio 83, case 7, que suite à une cession de parts, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BULLSTRODE CONTINENTAL, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 233 du 28 octobre 1981, sont réparties comme suit:

1) MARQUESA S.A., société anonyme, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, quatre cents parts sociales	400
2) HOMEFIELD S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, cent parts sociales	100

Total: cinq cents parts sociales 500

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1998.

P. Frieders.

(02257/212/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

BULLSTRODE CONTINENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 1998.

P. Frieders.

(02258/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1998, vol. 501, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(02277/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

La S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-ASCO S.A. en date du 14 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1997.

Pour SRE CHARLES ENSCH
SRE REVISION, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 1997, vol. 260, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(02281/561/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

HARPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 57.696.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 1997 à Luxembourg

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Henri De Croy en tant qu'administrateur. Dans cette fonction, il ne sera pas remplacé.

Luxembourg, le 6 janvier 1998.

Pour HARPO S.A.
DEBELUX AUDIT
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 502, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02312/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 1998.

BR & A PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.182.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la BR & A PORTFOLIO à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 mai 1998 à 10.30 heures à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts:

a) suppression du paragraphe suivant dans l'article 6:

L'évaluation de l'actif net de chaque compartiment est réalisée chaque mercredi «jour d'évaluation», ou si celui-ci est férié, le jour ouvrable suivant.

b) remplacement dans l'article 6 du paragraphe suivant:

La valeur d'inventaire est déterminée périodiquement pour les actions de chaque catégorie comme le Conseil d'Administration le déterminera, mais en aucun cas moins d'une fois par mois. Elle est publiée au siège de la SICAV et à celui de la banque dépositaire, deux jours ouvrables après les dates d'évaluation, par:

La valeur d'inventaire est déterminée périodiquement pour les actions de chaque catégorie comme le Conseil d'Administration le déterminera, mais en aucun cas moins de deux fois par mois. Elle est publiée au siège de la SICAV et à celui de la banque dépositaire, deux jours ouvrables après les dates d'évaluation.

2. Les actionnaires sont informés des modifications apportées au prospectus:

a) changement du nom d'un compartiment:

Afin de donner au compartiment BR & A PORTFOLIO EUROPEAN un nom plus approprié à la politique de placement poursuivie, il est proposé de modifier ce nom en BR & A PORTFOLIO GLOBAL LEADERS.

b) changement de la politique de placement:

Afin d'améliorer la souplesse de gestion tout en conservant la politique initiale de placement, l'objectif de placement du compartiment BR & A PORTFOLIO GLOBAL LEADERS sera modifié de la manière suivante:

«ce compartiment vise la croissance à long terme par des investissements en actions, en obligations convertibles ou en obligations avec warrants sur actions émises par des sociétés internationales de bonne qualité et de croissance ayant, de préférence, une activité significative dans l'Union Européenne.»

Le compartiment pourra également comprendre des investissements en obligations à coupon zéro. En vue d'une bonne gestion du portefeuille, sous réserve du respect des restrictions d'investissements visées dans l'annexe 1 du prospectus, le compartiment pourra recourir à l'achat ou à la vente d'options sur indice(s) boursier(s), pour diminuer le(s) risque(s) du/des marché(s) tout en gardant un potentiel de hausse.

Au cas où le conseil d'administration considérerait que la conjoncture est temporairement défavorable au marché des actions, il sera autorisé à détenir, à titre accessoire, des liquidités ou à investir dans des valeurs mobilières à revenus fixes dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

c) Modification de la fréquence du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un compartiment:

Afin de permettre aux actionnaires du compartiment BR & A PORTFOLIO EUROPEAN (GLOBAL LEADERS) de mieux suivre l'évolution des marchés au jour le jour, une valeur nette d'inventaire sera calculée quotidiennement, pour ce compartiment, dès l'approbation des changements statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

- BR & ASSOCIES, BANQUIERS S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- BANK VAN ROESELARE N.V., 38, Noordstraat, B-8800 Roeselare.

Les Actionnaires sont informés que pour que les résolutions concernant la modification des statuts soient valables, un quorum de 50 % des actionnaires, votant à une majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, est nécessaire.

I (01544/000/51)

Le Conseil d'Administration.

SECURENTA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.806.

Les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 avril 1998 à 11.30 heures au siège social de la société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1997;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
5. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale annuelle devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée soit:

- Pour le Luxembourg: aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
- Pour la Belgique: aux guichets de la GESBANQUE S.A., Boulevard Bischoffsheim 26, 1000 Bruxelles, ou dans l'une de ses diverses agences.

I (01492/584/26)

Le Conseil d'Administration.

JIM FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.005.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01499/009/18)

Le Conseil d'Administration.

11507

SARAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01498/009/16)

Le Conseil d'Administration.

DILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01325/657/16)

WHITE KNIGHT I S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.868.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
3. Délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (01531/006/00)

Le Conseil d'Administration.

WHITE KNIGHT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.869.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
3. Délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (01532/006/00)

Le Conseil d'Administration.

11508

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schléleck, le mardi 5 mai 1998 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Examen et approbation des comptes annuels 1997.
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1997.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Conformément à l'article 17 des statuts tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

*Pour le Conseil d'Administration
Un mandataire*

I (01457/657/22)

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MOSELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.064.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 7 mai 1998 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994, 1995 et 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination de M. Joseph Winandy, Administrateur, par le Conseil d'Administration du 13 mars 1997,
- Ratification de la nomination de M. Eric Berg, Administrateur, par le Conseil d'Administration du 18 avril 1997,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré l'importance de la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01475/009/22)

Le Conseil d'Administration.

HOME CALL FONDATION MARCEL LASCAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 55.158.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

de la société qui aura lieu le lundi 4 mai 1998 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1997,
2. rapport du commissaire aux comptes,
3. approbation du bilan et des comptes de pertes et profits de l'exercice 1997,
4. décharge au conseil d'administration,
5. décharge au commissaire,
6. révocation de Monsieur Georges Fillion de son mandat d'administrateur,
7. désignation éventuelle d'un administrateur en lieu et place de l'administrateur révoqué,
8. divers.

I (01493/268/18)

Le Conseil d'Administration.

MARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.750.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *4 mai 1998* à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- Affectation du résultat au 31 décembre 1997;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01529/531/17)

Le Conseil d'Administration.

SWITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.988.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *8 mai 1998* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01508/009/17)

Le Conseil d'Administration.

PHARMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.158.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *5 mai 1998* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01423/009/17)

Le Conseil d'Administration.

MECDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 21.265.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *7 mai 1998* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01425/009/17)

Le Conseil d'Administration.

11510

NESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 13.183.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 1998 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.

I (01131/521/15)

Le Conseil d'Administration.

KARA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1998 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (01212/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

SOGEL, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 5.282.

Mesdemoiselles les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 1, Dernier Sol, le lundi 4 mai 1998 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
- 2) Approbation du bilan et du compte de pertes et profits clôturés au 31 décembre 1997
- 3) Affectation du résultat de l'exercice.
- 4) Décharge à donner aux administrateurs.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 18 des statuts coordonnés du 7 juin 1993.

I (01257/000/18)

Le Conseil d'Administration.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 5 mai 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01422/009/17)

Le Conseil d'Administration.

11511

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 48.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1998 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (01129/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 52.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 mai 1998 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Réélection du commissaire.
5. Divers.

I (01130/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

EURASOL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, boulevard Dr. Charles Marx.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 avril 1998, à 10.00 heures, au Siège Social, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des administrateurs et commissaire sur l'exercice 1997
2. Approbation du bilan et du compte Pertes et Profits au 31 décembre 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 18 des statuts. Le dépôt des titres se fera au Siège Social.

I (01252/000/16)

Le Conseil d'Administration.

VULCANUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 22 avril 1998 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
5. Divers.

II (01229/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BALALAIKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 14.673.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 avril 1998 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00596/520/15)

Le Conseil d'Administration.

OOGMERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.898.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 avril 1998 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00975/660/16)

Le Conseil d'Administration.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 avril 1998 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01023/008/15)

Le Conseil d'Administration.

FIMIPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 1998 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01021/009/17)

Le Conseil d'Administration.

11513

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 avril 1998 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01024/008/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra exceptionnellement le 23 avril 1998 à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1997
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers.

II (01231/560/16)

Le Conseil d'Administration.

P.F. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 23.165.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 24 avril 1998 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997,
- Répartition des résultats,
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire quant à l'exercice écoulé,
- Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01019/009/18)

Le Conseil d'Administration.

AFI FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.582.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 22 avril 1998 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01117/000/15)

Le Conseil d'Administration.

11514

COLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.154.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01037/029/19)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 23 avril 1998 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (01087/008/18)

*Le Conseil d'Administration
Signature*

CORIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.354.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 24 avril 1998 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- Affectation du résultat au 31 décembre 1997;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (01122/531/18)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN RESORT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.301.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 27 avril 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

11515

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01125/009/17)

Le Conseil d'Administration.

FUTUR 2000, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 28 avril 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01127/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.300.

Medames et Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 31, allée Scheffer le 22 avril 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Les actionnaires qui désirent prendre part à l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 1998 devront déposer leurs actions cinq jours avant l'assemblée auprès de:

- SAL. OPPENHEIM JR & CIE LUXEMBOURG S.A., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

II (01194/000/20)

ALFI CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 1998 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1997.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01311/005/17)

Le Conseil d'Administration.

G-BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.127.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de G-BOND FUND se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 22 avril 1998 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1997.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1997.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg
- la GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc à Bruxelles
- la BANQUE BELGO-ZAÏROISE, 1, Cantersteen à Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01225/584/25)

Le Conseil d'Administration.

CREGEM LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 avril 1998 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997; affectation des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 5) Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale des propriétaires d'actions nominatives, c'est-à-dire ceux qui sont invités dans le registre des actionnaires de la SICAV et le propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets de l'établissement suivant:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01226/755/25)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.476.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 23 avril 1998 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1997;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

II (01195/011/15)

Le Conseil d'Administration.

CREGEM BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.622.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM BONDS qui se tiendra au siège social de la société 69, route d'Esch à Luxembourg, le 23 avril 1998 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997; affectations des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 5) Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01268/755/28)

Le Conseil d'Administration.

CREGEM IMMO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.768.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM IMMO qui se tiendra au siège social de la société 69, route d'Esch à Luxembourg, le 23 avril 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997; affectations des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 5) Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01269/755/28)

Le Conseil d'Administration.

CREGEM EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM EQUITIES L qui se tiendra au siège social de la société 69, route d'Esch à Luxembourg, le 23 avril 1998 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997; affectations des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 5) Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01270/755/28)

Le Conseil d'Administration.

CREGEM CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.362.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM CASH qui se tiendra au siège social de la société 69, route d'Esch à Luxembourg, le 23 avril 1998 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997; affectations des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 5) Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'en avertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01271/755/28)

Le Conseil d'Administration.

S.F.A.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 06.142.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 22 avril 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01228/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ARGENTINIAN INVESTMENT COMPANY.

R. C. Luxembourg B 35.162.

COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY.

R. C. Luxembourg B 39.274.

PERUVIAN INVESTMENT COMPANY.

R. C. Luxembourg B 43.274.

TAIWAN INVESTMENT COMPANY.

R. C. Luxembourg B 52.453.

Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

each of the above having its registered office in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *April 23, 1998* at 11.00 a.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of December 31, 1997 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended December 31, 1997.
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the companies.

By order of the Board of Directors.

BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.810.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on *April 23, 1998* at 12.00 p.m. at the registered office at 47, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of December 31, 1997 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended December 31, 1997.
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the companies.

II (01275/805/55)

By order of the Board of Directors.

SELECTION MULTI-EURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.130.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *21 avril 1998* à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1997.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration. Toute procuration devra parvenir au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de la Société ou auprès de:

CCF (LUXEMBOURG) S.A., 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

II (01451/005/26)

Le Conseil d'Administration.

PARTIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 15.262.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 23 avril 1998 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01253/009/18)

Le Conseil d'Administration.
